

Travail sur l'ASVP

Accès aux fonctions d'ASVP

Travail de recherche, articles L130-4 et L130-7 du code de la route

- *Article 15 du Code de procédure pénale (loi n° 78-88 du 28 juillet 1978)*

Circulaire du 28 avril 2017 relative au rôle des ASVP (NOR : INT/D/17/01189/7C), § 1

Cadre juridique

Les textes applicables

Article 28 du Code de procédure pénale (loi n° 2016-731 du 3 juin 2016)

L'agrément du procureur de la République

Le cadre juridique

- *Article L.114-1 du Code de la sécurité intérieure (loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017)*

- *Article R.114-1 du Code de la sécurité intérieure (décret n° 2018-141 du 27 février 2018)*

- *Article R.114-2 du Code de la sécurité intérieure (décret n° 2018-384 du 23 mai 2018)*

L'obligation de prêter serment

Article L.130-7° du Code de la route (loi n° 2003-495 du 12 juin 2003)

Le cadre juridique professionnel

LE CADRE JURIDIQUE DES FONCTIONS DE L'ASVP

Articles 15, 28 du Code de procédure pénale

Article L.130-4 du Code de la route

Circulaire du 28 avril 2017 ayant pour objet le rôle des ASVP (NOR INT D1 701 897 C)

Article 28 du Code de procédure pénale (loi n° 2016-731 du 3 juin 2016)

- *Circulaire du 28 avril 2017 : § 1 – Des agents publics communaux chargés de certaines fonctions de police judiciaire par la loi*
- *Article R.130-9 du Code de la route (décret n° 2001-251 du 22 mars 2001)*
- *Circulaire du 28 avril 2017 : § 1 – Des agents publics communaux chargés de certaines fonctions de police judiciaire par la loi*

La mise en œuvre des pouvoirs de police judiciaire de l'ASVP

Les textes applicables

- *Article L.130-7 du Code de la route (loi n° 2003-495 du 12 juin 2003)*

Article L.211-21-5 du Code des assurances relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule.

La police de la publicité, enseignes et préenseignes

- *Article L.581-40 du Code de l'environnement*

La lutte contre les bruits de voisinage

- *Article R.571-92 du Code de l'environnement (décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007)*

Le cadre juridique professionnel

L'ASVP ET LES COMPÉTENCES DE POLICE JUDICIAIRE EXERCÉES PAR LA VOLONTÉ DU MAIRE

Articles L.123-20, R.123-208-6 du Code de commerce

Article L.152-1 du Code de la construction et de l'habitation

Articles L.241-11, L.712-4 du Code de l'énergie

Articles L.362-5, L.415-1, L.562-5, L.571-18, R.428-25, R.437-3-1, R.571-92 du Code de l'environnement

Article L.641-2 du Code du patrimoine

Articles 29, 29-1 du Code de procédure pénale

Article R.1337-10-2 du Code de la santé publique

Article L.341-10 du Code du tourisme

Articles L.313-12, L.480-1, R.550-1 du Code de l'urbanisme

Article L.116-2 du Code de la voirie routière